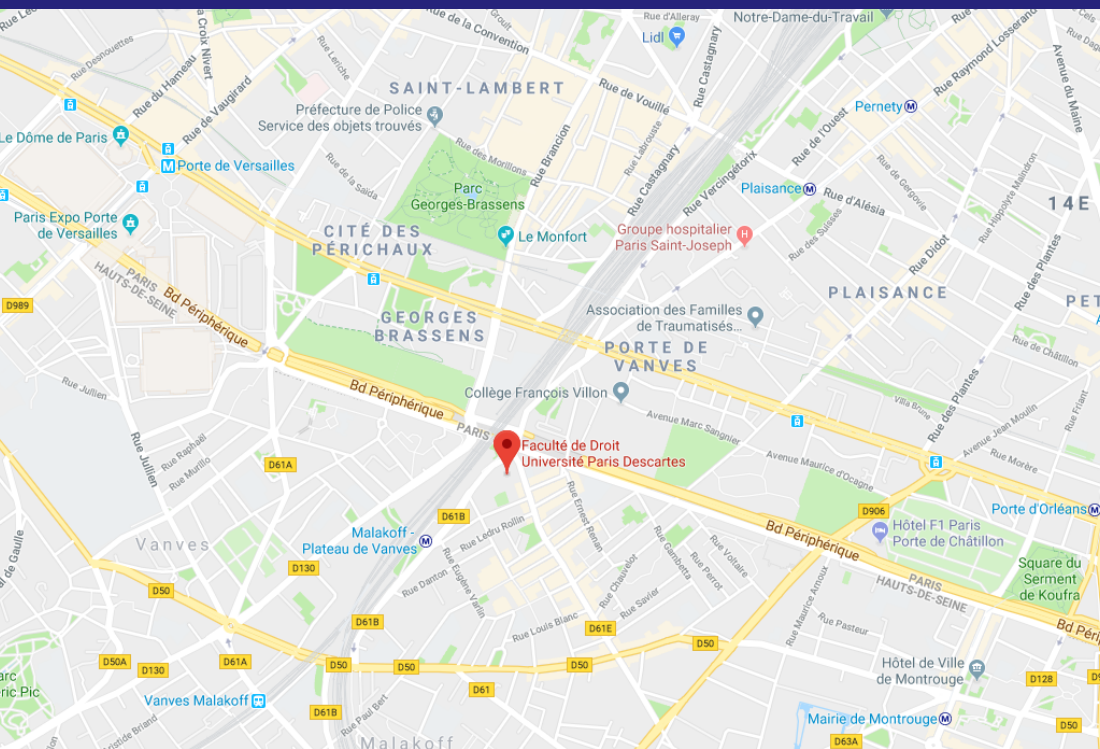


Université Paris Descartes
CEDAG EA 1516 - Centre de droit des affaires et de
gestion

Ancienne bibliothèque de recherche
Faculté de droit

10, avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff
Métro ligne 13
Station Malakoff - Plateau de Vanves

Inscription par courriel à vincent.jung1@parisdescartes.fr



**FACULTÉ
DE DROIT**



UNIVERSITÉ **U-PC**
**PARIS
DESCARTES** Université Sorbonne
Paris Cité

Université Paris Descartes Sorbonne Paris Cité
CEDAG EA 1516 - Centre de droit des affaires et de gestion

Colloque

La réécriture des articles 1833 et 1835 du Code Civil : révolution ou constat ?

Sous la direction scientifique du Pr Isabelle URBAIN-PARLEANI

Jeudi 28 juin 2018 / 9h - 18h15

Ancienne bibliothèque de recherche
Faculté de droit
10, avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff

REVUE
DES SOCIÉTÉS **DALLOZ**

Centre de Droit
des Affaires
et Gestion
CEDAG

Matinée

Sous la présidence de M. Dominique LEGEAIS
Professeur à l'Université Paris Descartes, directeur du CEDAG

Après-midi

Sous la présidence de M^{me} Muriel de SZILBEREKY
Déléguée générale de l'ANSA

9h - Accueil des participants

INTRODUCTION

9h30 La mouvance européenne

M. Benoît LECOURT

Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise

10h Le droit comparé

M. Pierre-Henri CONAC

Professeur à l'Université du Luxembourg

I. QUELLES PROPOSITIONS DE RÉÉCRITURE ?

10h30 Les propositions du Club des Juristes

M. Michel GERMAIN

Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas

11h - Pause

11h15 L'intérêt propre, l'intérêt supérieur

M^{me} Julia HEINICH

Professeur à l'Université de Bourgogne

11h45 Les enjeux sociaux et environnementaux

M. Nicolas CUZACQ

Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Est Créteil

12h15 - Questions de la salle et pause déjeuner

14h La raison d'être

M^{me} Isabelle URBAIN-PARLEANI

Professeur à l'Université Paris Descartes

14h30 Les nouvelles attributions du conseil d'administration et de son président

M^{me} Katrin DECKERT

Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre

15h Vers les sociétés à missions ?

M. Emmanuel MASSET

Avocat associé, Cabinet Bredin Prat

II. FAUT-IL RÉÉCRIRE ?

15h30 La réforme de l'entreprise passe-t-elle nécessairement par une réécriture du Code civil ?

M. Alain COURET

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Avocat associé CMS-BFL

16h - Pause

16h15 Droit souple ou droit dur, un choix lourd de conséquences

M. Pierre BERLIOZ

Professeur à l'Université Paris Descartes,

Directeur de l'école de formation des barreaux

16h45 Table ronde

Sous la présidence de M. Daniel TRICOT

Président honoraire de la Chambre commerciale de la Cour de Cassation

17h45 PROPOS CONCLUSIFS

Monsieur le Doyen Jacques MESTRE

Professeur à l'Université Aix-Marseille